

Plan d'aide à la modernisation de VNF



Communiqué de presse
Béthune, le 22 juillet 2013

VNF met en œuvre le Plan d'Aide à la Modernisation et l'Innovation 2013 – 2017 approuvé par la Commission Européenne

Le nouveau plan d'aide à la modernisation de VNF approuvé par la Commission Européenne

VNF vient de lancer son nouveau plan d'aide pour la période 2013–2017, intégrant un volet « innovation ». D'un montant maximal de 22,5 Millions d'€uros, il devrait davantage mobiliser les collectivités locales, la participation de VNF et de l'Etat restant inchangée à 16,5 Millions d'€uros (dont 12,5 Millions d'€uros pour VNF).

Le plan d'aide à la modernisation et à l'innovation (PAMI) concentre une partie des efforts sur l'objectif de renouvellement de la flotte (aide à la construction de bateaux, à l'adaptation des unités aux trafics nouveaux et à la transmission des unités à des créateurs d'entreprises).

Dans le domaine de l'environnement, les aides visent à améliorer le rendement énergétique du bateau et réduire les émissions de gaz à effet de serre. La sécurité du transport fluvial est également un enjeu prioritaire, avec des aides pour les nouvelles instrumentations (cartes ECDIS) nécessaires à l'utilisation des services d'Information Fluviale (SIF).

Le PAMI a enfin pour objet d'effacer les coûts supplémentaires de rupture de charge, en encourageant l'équipement des bateaux en engins de manutention embarqués ou leur adaptation aux zones de navigation fluviomaritime. Il vient ainsi en complément du plan d'aide au report modal (PARM) lancé au printemps dernier et doté, quant à lui, de 14 Millions d'€uros sur 5 ans.

Le PARM s'adresse aux chargeurs désirant investir dans des équipements de transbordement ou expérimenter une solution de logistique fluviale innovante. Il prolonge les précédentes aides aux embranchements fluviaux.

Les demandes d'aide peuvent être déposées :

- Pour le PAMI, aux agences VNF de Douai (03 27 94 55 70), Dunkerque (03 28 58 71 25), Nancy (03 83 17 01 03), Compiègne (03 44 92 27 38), Saint-Mammès (01 64 70 57 70), Le Havre (02 35 22 99 34) et Lyon (04 72 56 17 73)

- Pour le PARM, aux services développement de la voie d'eau de Lille (03 20 15 49 70), Paris (01 44 06 63 60), Dijon (03 45 34 13 00), Toulouse (05 61 36 24 24), Lyon (04 72 56 59 24), Nancy (03 83 17 01 01) et Strasbourg (03 88 21 74 74).

Le Plan d'Aide à la Modernisation et l'Innovation (PAMI) approuvé par la Commission Européenne

Voies navigables de France met en œuvre ce PAMI pour la période 2013 - 2017.

Objectif : accompagner le développement du secteur fluvial en adaptant la flotte existante :

- aux besoins logistiques des chargeurs ;
- aux exigences environnementales.

Montant 22,5 millions sur 5 ans :

- Financement VNF : 12,5 millions ;
- financement Etat : 4 millions ;

Le reste pouvant être apporté par les collectivités

L'innovation des unités fluviales

VNF participe au développement des progrès technologiques du transport fluvial en termes d'efficacité énergétique et environnementale.

Découvrez ces bonnes pratiques innovantes -existantes et à venir- pour les unités fluviales à une échelle européenne :

L'innovation des unités fluviales

- > Réduire les consommations d'énergie des unités fluviales
- > Limiter les émissions de polluants atmosphériques des bateaux fluviaux

